

ORGANE D'INFORMATION ET D'ÉDUCATION DES TRAVAILLEURS DE GUINÉE

**Siège social: Bourse du travail-
Quartier Boulbinet
BP: 237 Conakry
République de Guinée
Tél: (224) 622 22 34 70 - 666 86 75 29
662 57 11 07 - 622 62 20 98
E-mail: cntg60@yahoo.fr**

DIRECTION POLITIQUE
Bureau confédéral CNTG

DIRECTEUR DE PUBLICATION
Elhadj Alpha Oumar BALDE

RÉDACTEUR EN CHEF
Bangaly Oularé 621 441 540

COMITÉ DE RÉDACTION
Lansana Sarr, Mamadou Issa
Dilé Diallo, Mamadou Bapathé
Diallo, Sophie Danielle
Kourouma, Alpha Oumar Baldé,
Batouly Mara, Mamadou
Samaké, Oumar Guissé,
Mamadou Moustapha N'Diaye,
Binta Bangoura, Bangaly Oularé,
Elhadj Mamadou Bah

CORRESPONDANTS

Fédérations syndicales
professionnelles
Unions Régionales des
travailleurs

Unions locales et communales

GESTIONNAIRES

Mamadou Alpha Barry, Hamidou
Cissoko

PHOTOGRAPHE:

Personnes d'appui

Mise en page:

ABALBANGOU KONDA
Tél: 655 343 355

APPUI FINANCIER :

Solidarité mondiale (WSM)

SAISIE:

Hadja Mariama Yall CNTG

IMPRESSION

Chérif Imprimerie

La situation syndicale de Juillet à Aout 2018, vue par un syndicaliste.....	P3
PLATE FORME REVENDICATIVE.....	P.4
AVIS DE GREVE 1.....	P5
AVIS DE GREVE 2.....	P6
DECLARATION DE L'Inter- Centrale CNTG - USTG.....	P7
A propos de l'Avis de grève au Projet coton-Kankan	P8
Séminaire de formation des membres de CARES Guinée.....	PP9&10
2ème Phase du Projet CARES.....	PP 11
CNV international-CNTG: Evaluation à mi-parcours du programme PCS 2017-2020 et d'élaboration du plan biennal 2019-2020 en lien avec le dialogue social constructif et l'employabilité des jeunes.....	P 12
CNV international /CNTG pour le renforcement des capacités des Jeunes en Techniques de lobbying et de plaidoyer pour la promotion de l'employabilité des jeunes en Guinée.....	P 13
Lettre d'un doyen syndicaliste à ses camarades de la CNTG et de l'USTG: Privilégier le dialogue et la négociation pour préserver la Paix et la Sécurité.....	P14
Réseau zonal multi-acteurs de protection sociale en Afrique de l'Ouest.....	P15
Session de l'INIDH et la journée nationale de concertation sur le thème : « violence et culture de la paix en Guinée ».....	PP16 & 17
Termes de Référence de la réunion: Des Commissions spécialisées du Conseil National de la Statistique.....	PP18&19
ECONOMIE: Les miniers évoluent bien en Guinée, mais l'Etat y doit un peu de rigueur.....	P20 & 21
Paris a abrité la dernière réunion du comité de Pilotage du PROJEG.....	P22
DECLARATION DELA FEDERATION SYNDICALE PROFESSIONNELLE DE L'EDUCATION(F.S.P.E).....	P23

La situation syndicale de Juillet à Aout 2018, vue par un syndicaliste

Depuis le 4 Juillet 2018, l'Inter Centrale CNTG –USTG, les deux centrales représentatives en République de Guinée, traversent une crise sociale due à l'augmentation unilatérale du prix du carburant à la pompe.



En effet, cette violation du protocole d'accord du 19 février 2016 qui stipule :

Les parties conviennent de maintenir le prix du litre du carburant à son niveau actuel. Toute fluctuation du prix du carburant doit faire l'objet d'une négociation tripartite.

Face au mécontentement généralisé des travailleurs, trois grèves perlées de trois jours ont été déclenchées suivies de grève générale illimitée.

Lundi, 23 juillet dès 5h du matin, des forces de défense et de sécurité dirigée par la gendarmerie nationale et la police qui ont investi les locaux de la Bourse du Travail empêchant les responsables syndicaux d'y accéder. C'est cette situation qui a incité les travailleuses et les travailleurs à réagir par l'organisation spontanée d'une marche en direction de l'hémicycle pour protester contre non seulement la violation des accords dont l'assemblée elle-même est signataire et aussi l'occupation de la bourse du travail par les forces de l'ordre. Après deux kilomètres, la marche a été réprimée brutalement par les gaz lacrymogènes, quinze

camarades ont été sérieusement touchés dont le secrétaire général de la CNTG qui a reçu un coup violent sur la tête.

Quatre camarades syndicalistes des transports de la Commune de Matoto ont été incarcérés à la maison centrale. Pendant ce temps, dans la commune urbaine de Labé, vingt syndicalistes de la CNTG qui tenaient une réunion à leur siège ont été encerclés et brutalisés en détruisant tous leurs biens (meubles de bureau, motos, voitures).

Le 9 août 2018, l'Inter centrale CNTG-USTG a été saisie par les travailleurs du Port Autonome de Conakry pour la concession d'un périmètre du port à une société turque « Albayrak ». Face à ce contrat de concession les travailleuses et travailleurs sont soucieux de leur avenir.

Ainsi, les travailleurs du port autonome de Conakry ont organisé une marche spontanée en direction de l'Assemblée nationale pour dénoncer cette forme de concession illicite de 25 ans qui n'a obéi à aucune procédure de passation de marchés

publics, en République de Guinée.

Cette marche a été une fois de plus réprimée violemment par les forces de l'ordre entraînant beaucoup de blessés. Malgré cette répression sauvage, les travailleurs ont décidé d'organiser une nouvelle marche, le jeudi, 23 Août 2018, avec l'appui de la CNTG.

Suite aux différentes assemblées générales, les travailleuses et travailleurs ont manifesté leur détermination entière à poursuivre la lutte pour non seulement la sauvegarde du patrimoine national portuaire mais aussi et surtout le renforcement du dialogue social et la restauration de la démocratie et la justice sociale en République de Guinée.

Par ailleurs, la société civile, dans sa majorité, a décidé, suite à l'augmentation unilatérale du prix du carburant à la pompe, d'accompagner l'Inter Centrale dans son action de revendication légitime pour la sauvegarde du pouvoir d'achat du travailleur guinéen en particulier et du peuple de Guinée en général.

CNTG-OUA



CSI/CSI-Afrique

CONFÉDÉRATION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DE GUINÉE **PLATE FORME REVENDICATIVE**

- Considérant la violation flagrante du protocole d'accord du 19 Février 2016, portant entre autres sur la flexibilité du prix du carburant à la pompe ;
 - Considérant l'Avis de Grève générale illimitée du 23 Juillet 2018;
 - Considérant le refus du Gouvernement d'accéder aux revendications légitimes des travailleuses et travailleurs à savoir le maintien du prix du carburant à 8 000 FG ;
 - Considérant la disponibilité de la partie syndicale pour l'ouverture des concertations avec l'implication du médiateur de la République et son groupe de facilitateurs ;
 - Considérant les intimidations, les arrestations arbitraires, l'occupation de la Bourse de travail par un important dispositif des forces de sécurité (Beret rouge, Gendarmerie, Polices) ; et le lancement des grenades lacrymogènes par le gouvernement ;
 - Considérant les décisions issues des assemblées générales extraordinaires des 13, 17 juillet 6 et 8 Aout 2018, tenues à la Bourse du Travail;
 - Considérant la flambée incontrôlable des prix des denrées de 1^{ère} nécessité ;
 - Considérant une concession illicite à 30 ans du Port Autonome
- La Confédération Nationale des Travailleurs de Guinée décide les points suivants :*
- Respect des 8 000 GNF /litre à la pompe ou l'augmentation de 10 000 000 GNF au salaire de tous les travailleurs du secteur public, privé et mixte si le prix du litre est maintenu à 10 000 GNF ;
 - La lutte contre la corruption et le respect de la passation des marchés publics et la publication de tous les audits des marchés publics et autres ;
 - La diminution de 60% des dépenses budgétaires de toutes les institutions et Ministères qui n'utilisent en réalité que 15% de leurs budgets ;
 - L'élimination de tous les projets budgétisés non fonctionnels ;
 - La prise en compte dans la colonne des recettes de tous les régis OPA et EPIC (Port Autonome, OGP, ARTP, SOGEAC, etc....) ;
 - L'augmentation des pensions civiles et militaires de 100% ;
 - La valorisation de SMIG de 440 000 à 1 320 000 GNF
 - L'arrêt de toute tracasserie routière et le Respect du protocole d'accord signé le 23 juin 2018 entre le Gouvernement et la Fédération Syndicale Professionnelle des Transports.
 - L'homologation des prix des denrées de première nécessité et les matériels stratégiques (Ciment, Tôle, Peinture, Fer à Béton, etc....) ;
 - Le respect de la durée des contrats de travail des expatriés qui ne doit pas excéder 2 ans renouvelables une fois (1) ;
 - Réglementation du fonctionnement des sociétés de sous-traitances ;
 - Le respect des normes environnementales et les droits des communautés ;
 - La résiliation des contrats signés relatifs à la concession avec la société Turque ALBAYRAK du port autonome de Conakry.
 - La résiliation de tous les contrats miniers après la dissolution de la commission de révision des contrats miniers ;
 - L'opérationnalisation effective des institutions de protection sociale (CNPSAE et INAMO) par le paiement des parts de cotisations, l'ouverture de compte à la Banque Centrale, la simplification de la procédure d'engagement (traitement-contrôle financier trésor) ;
 - Application intégrale des statuts particuliers du personnel de l'Éducation et de la Santé ;
 - Augmentation des primes de logement et du transport.

Un Membre

**Conakry le 16 juillet 2018
Le Secrétaire Général/CNTG**

AVIS DE GREVE

- Considérant la violation flagrante du protocole d'accord du 19 Février 2016, portant entre autres sur la flexibilité du prix du carburant à la pompe,
- Considérant l'Avis de Grève générale illimitée du 23 Juillet 2018;
- Considérant le refus du Gouvernement d'accéder aux revendications légitimes des travailleuses et travailleurs à savoir le maintien du prix du carburant à 8 000 FG ;
- Considérant les intimidations, l'occupation des lieux de travail sous le haut commandement adjoint de la Gendarmerie par un important dispositif des forces de sécurités ;
- Considérant les décisions issues de l'Assemblée générale extraordinaires des travailleurs du port autonome de Conakry du 13/08/2018

L'Inter-Centrale CNTG-USTG

Dénonce et condamne le contrat relatif au domaine du port autonome de Conakry signé entre la République de Guinée et la Turquie le 11/08/2018.

Exige la résiliation de ce contrat qui n'est pas en faveur des travailleurs guinéens en particulier et le peuple de guinée en général.

Décide :

L'arrêt immédiat et total dans tous les secteurs le travail au port autonome de Conakry jusqu'à satisfaction de notre revendication.

Invitons les responsables syndicaux du port autonome et de L'AGEMAP à observer scrupuleusement le mot d'ordre de grève.

Conakry, le 13 Août 2018

P/La Délégation syndicale du port
Autonome de Conakry

Le Secrétaire général
Check Chérif TOURE

Le Secrétaire administratif
Sory MAGASSOUBA

P/L'INTER-CENTRALE

Le Secrétaire Général de l'USTG
Mr. Louis M'Bemba SOUMAH

Le Secrétaire Général Adjoint de la CNTG
Elhadj Mamadou MANSARE

AVIS DE GREVE

- Considérant la violation flagrante du protocole d'accord du 19 Février 2016, portant entre autres sur la flexibilité du prix du carburant à la pompe,
- Considérant l'Avis de Grève générale illimitée du 23 Juillet 2018;
- Considérant le refus du Gouvernement d'accéder aux revendications légitimes des travailleuses et travailleurs à savoir le maintien du prix du carburant à 8 000 FG ;
- Considérant les intimidations, l'occupation des lieux de travail sous le haut commandement adjoint de la Gendarmerie par un important dispositif des forces de sécurités ;
- Considérant les décisions issues de l'Assemblée générale extraordinaires des travailleurs du port autonome de Conakry du 13/08/2018

L'Inter-Centrale CNTG-USTG

Dénonce et condamne le contrat relatif au domaine du port autonome de Conakry signé entre la République de Guinée et la Turquie le 11/08/2018.

Exige la résiliation de ce contrat qui n'est pas en faveur des travailleurs guinéens en particulier et le peuple de guinée en général.

Décide :

L'arrêt immédiat et total dans tous les secteurs le travail au port autonome de Conakry jusqu'à satisfaction de notre revendication.

Invitons les responsables syndicaux du port autonome et de L'AGEMAP à observer scrupuleusement le mot d'ordre de grève.

Conakry, le 13 Août 2018

P/La Délégation syndicale du port
Autonome de Conakry

Le Secrétaire général
Check Chérif TOURE

Le Secrétaire administratif
Sory MAGASSOUBA

P/L'INTER-CENTRALE

Le Secrétaire Général de l'USTG

Mr. Louis M'Bemba SOUMAH

Le Secrétaire Général Adjoint de la CNTG

Elhadj Mamadou MANSARE

DECLARATION DE L'INTER-CENTRALE CNTG - USTG



L'Inter centrale CNTG - USTG constate avec regret, la violation flagrante et permanente des droits humains et syndicaux ainsi que les conventions fondamentales de l'OIT ratifiées par notre pays.

Cette violation se manifeste par :

- Obstruction à la liberté d'expression, de manifestations et des droits constitutionnels (interdiction des marches des forces vives sur toute l'étendue du pays).

- Violences outrageuses et outrancières sur les locaux de la Bourse du Travail se soldant par des Bastonnades des Leaders syndicaux occasionnant des blessés graves et empêchant la tenue des réunions et autres activités syndicales ;

- Lancement de gaz destructeur d'une toxicité rare sur les responsables syndicaux entraînant différentes affections graves comme des dyspnées respiratoires, des troubles de vision et de mémoire

- Arrestation dans la commune urbaine de Labé de vingt syndicalistes qui tenaient une réunion à leur siège et qui ont été encerclés et brutalisés en détruisant tous leurs biens (mobilier de bureau, motos, voitures).

- Refus de prendre en compte les préoccupations des travailleurs

- Utilisation pour la répression dessyndicalistes des grenades lacrymogènes très toxiques non indiquées par les Policiers et la Gendarmerie Nationale

- Signatures de conventions de concession et autres passations de marchés en violation flagrante de la procédure légale notamment la concession opaque du port Autonome de Conakry

- Volonté de nuire aux employés du Port autonome de Conakry en faisant passer le contrat dans la plus grande opacité ;

- Multiplication des violences sur les travailleurs et travailleuses à travers la répression jusque dans les locaux de travail ;

- Interdiction par les autorités de marches et autres manifestations des forces vives, violant ainsi un de leurs droits élémentaires

- Tentative de Kidnapping et emprisonnement du secrétaire général de la Délégation syndicale du port autonome le camarade Cheick TOURE ;

- s'agissant de cette question, l'Inter centrale CNTG – USTG demande au

gouvernement de libérer immédiatement sans condition le camarade Cheick TOURE, Secrétaire général de la Délégation Syndicale du port autonome de Conakry qui est dans la logique de défense des intérêts matériels et moraux des travailleurs ;

Vu que le gouvernement n'affiche aucune volonté d'instaurer une vraie démocratie en guinée, l'Inter centrale CNTG – USTG se retire de tout processus de mise en place d'une quelconque feuille de route du Dialogue social ;

Face à cette situation de violation et la violence aveugle de la part de l'autorité, l'inter central syndicale CNTG - USTG appelle toutes les forces vives à se mobiliser pour contrecarrer cette velléité machiavélique du pouvoir à saper la liberté et la démocratie dans notre pays

Invite tous les travailleurs et travailleuses du secteur public, privé, Mixte, informel et Retraités de guinée à se tenir prêt pour une éventuelle action d'envergure afin de rétablir les droits constitutionnels et syndicaux des travailleurs et travailleuses

**VIVE LA SOLIDARITE
SYNDICALE INTERNATIONALE**

UNIT NOUS VAINCRONS

Section Syndicale de la
Filière Cotonnière en Guinée

Kankan le 28/09/2018

Au Secrétaire Général CNTG Conakry

A PROPOS DE L'AVIS DE GREVE AU PROJET COTON KANKAN

Ce 25/09/2018, un avis de grève a été émis par le syndicat des travailleurs pour revendiquer les points suivants :

- Paiement de la prime d'annuelle;
- Paiement à temps des salaires mensuels ;
- Départ de deux chefs du projet.

Les raisons : Manque de confiance en cette Direction pour mauvaise gestion et mauvais traitement des travailleurs.

Le 26/09/2018, les deux honorables Députés de Kankan (National et Uninominal) ont rencontré la section syndicale du projet pour s'enquérir des réalités et surtout des raisons de la grogne.

Des explications ont été données, les raisons dégagées, mais cette première réunion a été interrompue par un appel du Président de la République d'un des Député, pour lui dire d'attendre son conseiller Agricole Monsieur KAGNASSY, afin que celui-ci prenne part aux négociations. La séance est donc suspendue pour être reprise à 17 heures en présence des deux Députés, Monsieur KAGNASSY, la section syndicale, le chef de projet adjoint et les cadres chefs de service.

A la lumière des discussions, vers 21heures, Monsieur Bakary KABA Chef Adjoint du Projet, a déclaré qu'il adhérerait à l'esprit du préavis en son point 3, c'est-à-dire partir pour éviter un dérapage.

Le 27/09/2018, un compte rendu a été fait aux travailleurs en leurs demandant de suspendre la grève. Ce qui a été accepté.

En retour, les travailleurs ont salué tous ceux qui se sont impliqués à savoir les honorables députés et Mr Kagnassy par leur intervention immédiate dans la résolution du différend. Ils ont enfin demandé le paiement de la prime annuelle et le salaire du mois de Septembre 2018 en même temps afin qu'ils puissent faire face aux multiples dépenses de la rentrée scolaire. Ils ont remercié le Président de la République et remerciements à l'instant les organisations syndicales, les Unions locale et régionale et vous notre instance suprême la CNTG.

Section Syndicale

Le secrétaire général

Kaba CAMARA



SÉMINAIRE DE FORMATION DES MEMBRES DE CARES GUINÉE

“Soutenir l’action syndicale pour la promotion du travail décent en Afrique”

Le Comité d’Analyse et de Recherche Syndicale-Guinée (CARES-Guinée), conjointement avec la CSI Afrique, la CFDT et l’Institut Belleville de France, a organisé un séminaire national de formation de ses membres, du 21 au 25 août 2018, à Conakry.

Financé par l’AFD, ce séminaire touche trois axes qui sont : l’extension de la **protection sociale aux acteurs de l’économie informelle** ; l’amélioration de la **gouvernance budgétaire** et l’état des lieux de la **mise en œuvre des Accords-Cadres Mondiaux (ACM) dans les filiales de multinationales, en Guinée.**

A l’ouverture des travaux, la représentante de la CFDT a brièvement présentée son institution qui, selon elle, a été créée en 1964 et renferme à ce jour plus de 600.000 travailleurs. Elle est membre de la confédération européenne et de la Confédération Syndicale Internationale (CSI). Aussi, la CFDT évolue principalement en partenariat avec l’Afrique et l’Asie (Cambodge, Haïti...)

Pour sa part, le Coordinateur régional de CARES et représentant de la CSI-Afrique, a présenté sommairement son organisation en indiquant que la CSI-Afrique, créée le 27 décembre 2007, à Accra, au Ghana, a son **siège régional à Lomé (Togo). Elle compte de nos jours 1 000 000** d’adhérents évoluant dans 102 organisations affiliées



existants dans 52 pays africains. Ses principales activités sont la promotion du travail décent, la syndicalisation, le renforcement des capacités des structures syndicales affiliées.

Il a, en outre, mis en exergue les préoccupations actuelles du CARES régional quant à l’appropriation et la pérennisation du projet : Soutenir l’action syndicale en matière économique et sociale pour faire du travail décent une réalité en Afrique, lancé en 2013 et qui est dans sa deuxième et dernière phase. Il a rappelé que ce projet a certainement un impact positif sur les actions syndicales dans les pays où il évolue.

Et, selon lui, l’équation aujourd’hui, c’est comment le pérenniser après l’arrêt du financement et de l’assistance de la CSI-Afrique et de ses partenaires, en décembre 2019 ?

Ainsi, il a sollicité des centrales syndicales un soutien sans relâche à ce projet pour davantage qualifier la participation syndicale dans le développement socioéconomique du pays.

Président l’ouverture des travaux, le camarade, Mamadou Mansaré, secrétaire général adjoint de la CNTG, était entouré des camarades Moustapha N’Diaye, premier secrétaire chargé de la formation et de l’éducation ouvrière, Elodie AISSI, de la CFDT et

Lawson Body KOUGLO, de la CSI-Afrique

En déclarant ouvert cette session de formation des membres de CARES Guinée, il a rappelé que n’eût été l’intérêt que les centrales syndicales portent à ce séminaire, la période n’était pas propice pour sa tenue à cause de la grève générale et illimitée lancée par l’inter centrale CNTG –USTG, le 4 Juillet 2018, sur toute l’étendue du territoire national. Pour cause, l’augmentation, par le gouvernement, du prix du carburant à la pompe. Outre ce problème, il y a celui du contrat de cession d’une partie du Port Autonome de Conakry à une société turque au détriment des travailleurs et de l’ensemble de la population guinéenne. Après

“Soutenir l’action syndicale pour la promotion du travail décent en Afrique”



cette parenthèse, il a réaffirmé l’attachement des centrales syndicales aux activités de CARES-Guinée. Car, dit-il, l’analyse budgétaire faite par CARES Guinée a permis à l’intercentrale surtout, en cette période de grève, d’expliquer aux travailleurs l’opacité et la mauvaise gestion qui caractérisent le budget de l’Etat, mais aussi de faire comprendre aux partenaires la position syndicale sur le budget.

Avant de se retirer, le secrétaire général adjoint de la CNTG a salué la coopération internationale et remercié la CSI-Afrique, la CFDT, l’AFD et les autres partenaires de leurs appuis techniques et financiers qu’ils ne cessent d’apporter à l’intercentrale CNTG-USTG.

Ainsi, les différents thèmes présentés à travers 8 sessions ont été animés par les membres de CARES Guinée, les représentants de CSI Afrique, de CFDT-Institut Belle ville et les ex-

perts nationaux et internationaux.

Concernant le premier thème “ **Extension de la protection sociale aux acteurs de l’économie informelle en Guinée**” en plus des activités déjà réalisées par Cares, les participants ont proposé la création d’une structure indépendante pour les acteurs de l’économie informelle, la mise en œuvre d’un régime obligatoire et progressif, d’un socle de protection sociale ; de l’assistance sociale et services de base, la promotion des mutuelles de protection social, la mise en œuvre d’une contribution souple et l’opérationnalisation de régimes contributifs formels, la création d’une coordination faitière de protection sociale qui regroupe les ministères en charge des Action sociale, de la Fonction publique, du Travail en lui attribuant un cadre institutionnel et juridique et la création d’une

structure devant gérer le système de protection sociale informelle.

Le deuxième thème : Amélioration de la gouvernance budgétaire en Guinée, a mis en évidence des activités réalisées par Cares et des propositions suivantes ont été adoptées-

1- **Faire l’état des lieux des étapes du cycle budgétaire et des acteurs** en faisant la sensibilisation et la table ronde au niveau des Secrétariats exécutifs de l’intercentrale et des fédérations syndicales pour le suivi et l’implication des syndicats dans l’élaboration du budget de leurs départements respectifs, en attirant l’attention des centrales syndicales pour qu’elles agissent en temps opportun, en faisant des lobbyings et des plaidoyers auprès de la commission de contrôle de l’Assemblée Nationale, de la Cour des comptes, du Conseil Economique et Social.

2- Faire le **Papier de posi-**

tion syndicale sur le budget de l’Etat 2018 en le finalisant, le validant auprès des secrétariats exécutifs de l’intercentrale et en le diffusant au niveau des travailleurs, des médias, des institutions nationales et internationales, des ONG...

Le troisième thème “**l’état des lieux des Accords-Cadres Mondiaux(ACM) dans les filiales des multinationales en Guinée**” relève les propositions suivantes :

-Faire l’état des lieux du travail dans les filiales par secteur d’activité en suivant les TDR,

-Faire la cartographie des ACM dans les filiales des multinationales et les fédérations ainsi que dans les représentations locales,

-Donner des informations pragmatiques qui mettent en lumière les préoccupations des travailleurs ;

- Donner des informations sur le respect des droits des travailleurs et des relations entre patronnât et syndicat ;

- Faire l’état des lieux sur le respect de l’environnement par les entreprises ;

- Préciser dans le produit de recherche les sièges des multinationales ;

D’autres sujets concernant, par exemple, le fonctionnement institutionnel et financier ont été abordés par les participants.

Lansana Sarr

“Soutenir l’action syndicale en matière économique et sociale pour faire du travail décent, une réalité en Afrique”

Le 3^e séminaire régional des CARES-Nationaux, a eu lieu au siège de la CSI-Afrique, à Lomé, du 08 au 10 octobre 2018. Ce projet cofinancé par l’AFD et qui est en sa 2^e phase, a réuni les participants des 8 CARES –Pays, à savoir : BENIN , BURKINA FASO , CÔTE D’IVOIRE , GUINEE , MALI , NIGER , SENEGAL et TOGO ; ainsi que des camarades syndicalistes venant de HAÏTI pour le partage d’expériences sur la protection sociale.

La cérémonie d’ouverture a été marquée par les allocutions des camarades **AMAKOUE**, représentant les centrales syndicales du TOGO, **Elodie AISSI**, de la CFDT France et **AKUETE**, secrétaire général adjoint de la CSI-Afrique.

A la suite des règles de vie et des questions pratiques, la **session 2** a été marquée par la présentation des rapports financiers et des stratégies de pérennisation de chaque CARES.

A la fin de cette session, le camarade coordonnateur **KOUGLO** a demandé à ce que chacun fasse ressortir les actions menées et celles envisagées, les objectifs poursuivis, les résultats attendus, les difficultés et la période d’exécution.

La session 3 a vu les CARES-Pays exposés sur la priorité 1 qui est “l’extension de la protection sociale aux acteurs de l’économie informelle en Afrique de l’Ouest”, suivi du partage d’expériences des camarades haïtiens, sur la protection sociale avec un focus sur la protection sociale des acteurs de l’économie informelle.

La session 4 a porté sur le bilan opérationnel par rapport à la priorité 2 “Amélioration de la gouvernance budgétaire en Afrique de l’Ouest”.

A la suite des différentes présentations des CARES-Pays sur l’**axe 1** portant sur le “Cadre institutionnel et légal du processus d’élaboration du budget de l’Etat au niveau national, les étapes du cycle budgétaires et les acteurs impliqués”, le

coordonnateur régional, le camarade **KOUGLO**, a donné certaines précisions. D’abord sur le fait que tous les CARES devraient faire des présentations qui reflètent les orientations du séminaire et ensuite qu’ils devraient élaborer des guides à l’intention des principaux acteurs afin de rendre beaucoup plus pratique les résultats issus des différentes études.

En marge des débats, à l’exception des CARES-Burkina & Côte d’Ivoire, le coordonnateur régional a remis les Swift de transfert de six (06) CARES-pays concernant les 20% restant et le montant total de la 2^e phase du projet.

Après les exposés des CARES-Pays sur l’**axe 2** portant sur les “impacts de l’action syndicale à travers les papiers de position syndicale sur le budget de l’Etat, exercice 2018”, le coordonnateur a mis l’accent sur le volet communication autour du papier de position syndicale.

Ainsi, au niveau de l’**axe 3** portant “Etude sur la gouvernance budgétaire : point sur l’évolution de la recherche”, le coordonnateur régional a noté le respect des orientations des CARES-pays après leur présentation; il a néanmoins précisé que le cadre institutionnel et légal et le papier de position syndicale font partie intégrante de la gouvernance budgétaire. En précisant que les papiers de position devraient respecter les directives de l’UEMOA, la CEDEAO, la provenance des ressources et l’affectation du budget.

Le coordonnateur régional,

après présentation du bilan opérationnel des CARES-Pays de la **session 5** sur “L’Etat des lieux des filiales des entreprises multinationales en Afrique de l’Ouest et des ACM signés par les multinationales et les fédérations syndicales internationales dont les filiales sont en Afrique de l’Ouest”, a précisé qu’on devrait achever l’Etat des lieux où nous devrions aller secteur d’activités par secteur d’activités, avant d’aborder les études spécifiques.

L’autre aspect de la rencontre de Lomé fut l’annonce, par le coordonnateur régional, de la création du page web CARES sur le site de la CSI-Afrique qui permettra d’être plus ouvert et qui renforcera nos échanges. Cette page exigera des CARES Nationaux de produire des newsletters, de partager les activités de formation, de sensibilisation, des prises de positions sur les questions politiques, économiques et sociales pour une bonne animation de la page web.

En plus des rapports de recherches finalisés, les tables rondes, les campagnes de plaidoyers et des rencontres avec les partenaires vont encore davantage rendre visible les CARES Nationaux et mettre en valeurs la page Web.

Aussi, annonce t-il, la création d’une page Face book reste possible ; mais il faudra penser à un administrateur qui sera très disponible et engagé pour la cause surtout avec la flexibilité de ce réseau.

Concernant l’UEMOA, des actions pourront être fait pour rendre visible non seulement le CARES mais aussi de prendre position par rapport à la protection sociale ou l’institution avait pris des options à travers un papier de position ou une déclaration. Cette action de rencontres et de plaidoyer se fera avec la coordination du Burkina Faso, au nom des 8 pays.

Le coordonnateur a donc fait Après un recadrage des plans d’actions, le coordonnateur a invité les CARES Nationaux à envoyer les nouveaux plans d’action à partir du 15 Octobre 2018 au mois de septembre 2019. Il les a invité à souligné les impacts des actions du projet qui faciliteront la pérennisation ou le rallongement du projet.

A la cérémonie de clôture, les mots des membres du CARES ont tourné autour des :

- Remerciements à l’endroit de la coordination régionale et des camarades présents

- Remerciements pour le partage d’expériences et des échanges fructueux qui ont fini pour montrer que le CARES est un instrument au service du mouvement syndical et qu’il doit être préservé.

- Renforcements de capacité des membres pour une meilleure appropriation du CARES et implication pour l’atteinte des objectifs.

- De sollicitation pour un programme plus aéré pour permettre des moments d’excursions.

**Un compte rendu de :
Karifa Sackho**

Evaluation à mi-parcours du programme PCS 2017-2020 et d'élaboration du plan biennal 2019-2020 en lien avec le dialogue social constructif et l'employabilité des jeunes

Dans le cadre du programme de renforcement des capacités des élus syndicaux et de la société civile sur le dialogue et l'employabilité des jeunes, la CNV internationale, en partenariat avec la CNTG, a organisé, du 25 au 26 septembre 2018, à Conakry, un atelier national de validation à mi-parcours du programme 2017-2020, en lien avec le dialogue social constructif et l'employabilité des jeunes.



(gouvernement, employeurs et OSC en dialogue social ;

3- Renforcement des capacités des leaders syndicaux sur les questions économiques et financières ;

4- Renforcement de la coopération avec les partenaires (CNV, WSM, CSI, BIT, sud-sud) ;

5- Renforcement de la synergie d'action de l'inter centrale ;

6- Renforcement de la démocratie interne ;

7- Amélioration de la communication avec les autres partenaires sociaux

Il était question pour les participants de collecter les changements dans la période 2017-2018 ; d'effectuer une analyse conjointe des résultats de la TOC ; discuter le succès du programme et les obstacles ; de mettre à jour la TOC et valider les points d'entrée 2019-2020 ; de revoir les risques, les hypothèses et d'élaborer le plan opérationnel 2019-2020.

L'ouverture de l'atelier a connu l'intervention des camarades, Jan RIDDER, chargé de programme principal CNV International et Laye DOUNO, Secrétaire générale par intérim de la CNTG. Il est revenu ensuite à la Camarade, kafui, de faire

une présentation de la Théorie du changement 2017-2020 et la notion des points d'entrée en matière de théorie du changement talque développer au Pays Bas. Des points d'entrées qui sont les défis du changement choisis pour le prochain plan d'action, en fonction des capacités et des compétences des acteurs.

Ainsi, les leçons tirées des travaux de groupe indiquent des besoins, notamment :

1- Education, formation et information des militants et leaders syndicaux ;

2- Formation des autres acteurs

8-Prise de conscience du syndicat pour son implication dans le suivi des actions du Gouvernement ;

9-Renforcement t des actions de L&P, sensibilisation et vulgarisation des textes juridiques (code du travail, L028, L029) ;

10-Syndicat et OSC reconnaissent la nécessité de promouvoir l'emploi décent des jeunes ;

11-Renforcement des capacités des syndicats et OSC en techniques de négociation de L&P en leadership des jeunes ;

12-Intensifier les actions de L&P auprès des employeurs privés pour susciter la création d'emploi en faveur des jeunes.

CNV international /CNTG pour le renforcement des capacités des Jeunes en Techniques de lobbying et de plaidoyer pour la promotion de l'employabilité des jeunes en Guinée

A la suite de l'Atelier national de validation à mi-parcours du programme 2017-2020 en lien avec le dialogue social constructif et l'employabilité des jeunes, tenu à Conakry, du 25 au 26 septembre 2018, la CNV Internationale, en partenariat avec la CNTG, a organisé une formation sur les techniques de plaidoyer pour la promotion de l'employabilité des jeunes en faveur des jeunes syndicalistes et de la société civile, à Kindia, du 28 au 30 Septembre 2018.

S'inscrivant dans le cadre de la coopération syndicale pour une actualisation des TOC pour améliorer les actions à mener en matière d'employabilité des jeunes en Guinée, cet atelier est organisé pour la deuxième fois, par la CNV Internationale, en faveur des jeunes de l'inter centrale CNTG/USTG élargie aux jeunes de la société Civile.

L'ouverture de l'atelier a connu l'intervention du secrétaire général de l'union locale des travailleurs de la CNTG de Kindia et le discours d'orientation du projet par Mme la représentante de la CNV, Responsable du projet et facilitatrice de l'atelier. L'honneur est revenu à M. Mamadou Dilé Diallo, représentant du Secrétaire général de la CNTG et Secrétaire administratif de ladite institution, de prononcer le discours d'ouverture de l'atelier.

Après l'ouverture des travaux, la facilitatrice a présenté le concept du dialogue social constructif basé sur l'échange, la communication, le principe d'égalité et de partenariat ainsi que les formes et les conditions d'un dialogue social réussi basées sur les normes et recommandations de l'OIT (C87, C98, R204, etc.), la volonté politique, le cadre juridique et institutionnel, des partenaires sociaux et indépendants, l'Egalité entre l'Homme et la Femme.

La communication sur l'employabilité des jeunes a eu lieu autour des points



suivants :

- Définition et délimitation des concepts « emploi et employabilité » : *Emploi, différents types d'Emplois, Emploi décent.*

- Définition du concept de l'employabilité qui est *la capacité d'une personne à obtenir un emploi décent, à le conserver et s'adapter aux nouvelles exigences du travail.*

- Les facteurs qui contribuent à l'employabilité à savoir : *les facteurs démographique, les facteurs macroéconomiques, les caractéristiques personnelles, les caractéristiques du marché de l'emploi, les caractéristiques socio professionnelles, les facteurs liés à l'employeur.*

- Quelques stratégies syndicales : *Dialogue social, L&P, construction d'alliance avec d'autres acteurs/par-*

ties prenantes.

Après l'élaboration et la restitution du plan d'action de lobby et de plaidoyer, la facilitatrice a présenté brièvement les étapes pour élaborer un argumentaire de lobby et amener les participants à faire des exercices de simulation autour de l'argumentaire du lobby.

Dans son discours de clôture, le camarade El hadj Mamadou Issa Dilé DIALLO, représentant du Secrétaire général de la CNTG, a remercié les participants, les Unions locales et régionales de Kindia pour leur détermination au cours de cet atelier, et les exhorta à en faire bon escient les connaissances acquises.

Quant aux partenaires, il les adressa les remerciements du Secrétaire général de la CNTG pour les efforts qu'ils ne cessent de fournir dans l'appui au perfectionnement continu du syndicat.

LETTRE D'UN DOYEN SYNDICALISTE À SES CAMARADES DE LA CNTG ET DE L'USTG

Privilégier le dialogue et la négociation pour préserver la Paix et la Sécurité...

Oui, l'on peut sans risque de se tromper, dire qu'en Afrique l'âge a toujours sa place dans le règlement des conflits sociaux lorsqu'on sait qu'il est la résultante d'une certaine expérience de vie que commande aux uns et aux autres comment si prendre face à certaines crises sociales qui sont répétitives selon les temps. C'est ce qui motive le Doyen Diallo à faire une adresse à ses compagnons et successeurs du monde syndical qu'est la CNTG et l'USTG.

Chers Camarades.

Je voudrais tout d'abord vous présenter mes condoléances suite au décès du camarade syndicaliste du port autonome de Conakry et renouveler mes souhaits de meilleure santé aux camarades SG EL Hadj Ahmadou et au SG Adjoint Mansaré.

Je suis avec une grande attention vos activités et je vous assure de ma solidarité.

Tenant compte du contexte socio-politique qui prévaut dans notre cher pays, la Guinée d'une part et de la volonté de l'inter-centrale CNTG-USTG de privilégier le dialogue et la négociation pour préserver la paix et la sécurité qui sont et demeurent la condition sine-qua-non pour promouvoir le développement socio-économique d'autre part, je me permets de rappeler les responsabilités historiques qui ont été les nôtres et la mission et notre rôle à la veille de la célébration du 60ème anniversaire de notre indépendance.

C'est l'occasion de rappeler la détermination et l'engagement du mouvement syndical guinéen dans la lutte pour l'indépendance et les initiatives qui ont été menées pour préserver l'unité nationale, promouvoir le développement et la solidarité avec les autres pays africains sous domination coloniale française, portugaise, anglaise et belge sans oublier la lutte contre l'apartheid en Afrique du Sud. Notre rôle sur le plan syndical a été déterminant dans la promotion du panafricanisme avec la création de l'OUSA dont le 1er Président fut l'ancien SG de la CNTG Lanciné SYLLA.

Pour faire face au contexte actuel, nous devons éviter de nous focaliser uniquement sur les acquis du passé, mais prospecter et identifier les actions à mener pour relever les défis auxquels nous sommes confrontés. Mes suggestions sont les suivantes :

1-Poursuivre le dialogue constructif et les négociations avec le Gouvernement tant sur le plan global que sectoriel afin de faire respecter les accords précédents, les principes

de notre Constitution, les normes de l'OIT ratifiées par notre pays et améliorer le pouvoir d'achat et les conditions de travail des Travailleurs dans tous les secteurs.

2-Renforcer l'unité d'action syndicale CNTG-USTG et susciter la participation des autres centrales qui respectent les principes fondamentaux de solidarité et de l'éthique syndicale: respect des statuts et des règlements intérieurs, mise en place de structures syndicales verticales(Fédérations)et horizontales(section et comités au niveau de l'entreprise ou du service, au niveau préfectoral et régional) légitimité des leaders qui doivent être tous des élus de la base au sommet, conviction et compétences.

Ne pas diaboliser les Leaders syndicaux et promouvoir l'unité d'action et renoncer aux querelles syndicalo-syndicales. Unis nous vaincrons, divisés nous perdons la bataille.

3-Promouvoir le devoir de redevabilité en rendant compte des résultats issus des négociations aux membres à tous les niveaux à la fois sur le plan vertical(fédérations professionnelles) et horizontal(section syndicales, unions préfectorales et régionales) . Cette exigence est plus que nécessaire dans la société de communication qui est aujourd'hui la notre. Il ne suffit pas de faire et se taire, il faut faire savoir ce qu'on a fait car l'absence de la vérité donne la place aux rumeurs et aux mensonges.

4-Répondre à l'invitation de l'OUSA et de l'UGTA si cela n'est pas encore fait et désigner la délégation de la CNTG composée d'un minimum de trois camarades qui doit être dirigée par le camarade SG, Vice-président de l'OUSA. Je rappelle que les activités prévues tiennent compte des acquis de la CNTG en matière de prévention des conflits et de la gestion des crises et notre expérience et notre participation active aux débats sont attendues par tous les participants.

Il y a lieu de signaler (selon le

secrétariat de l'OUSA) que déjà les affiliés de la majorité des pays africains ont répondu et plus 40 délégations seront dirigées par les Secrétaires généraux.

Notre présence qualitative et quantitative avec en personne notre camarade SG, Vice-président de l'OUSA sera un témoignage concret de notre attachement aux valeurs et aux principes de notre panafricaine syndicale d'une part et de notre volonté de promouvoir la solidarité et la coopération avec l'UGTA, centrale syndicale historique qui a joué (comme l'USTG, devenue CNTG par la suite) un rôle déterminant dans la lutte pour l'indépendance de l'Algérie.

5-a)Mener les démarches requises pour que l'inter-centrale CNTG-USTG soit impliquée effectivement dans la commission d'organisation pour les 60 ans de l'indépendance de notre pays qui sera mise à en place conformément à la décision du Conseil des Ministres du 2 août 2018 sous la présidence du Chef de l'Etat. b).Préparer l'organisation d'une Conférence syndicale CNTG-USTG à dimension nationale, continentale et internationale pour célébrer le 60ème anniversaire de notre indépendance, qui est, et demeure un symbole et une victoire pour tous les travailleurs africains. En cas d'accord de principe de votre part, je reste disposé à vous faire des propositions concrètes avec un projet de lettre d'invitation au BIT-ACTRAV et d'assistance financière à cet effet.

Telles sont mes suggestions et je souhaite qu'elles retiennent votre aimable attention-

Tout en vous renouvelant ma solidarité et mes vœux de succès dans notre lutte commune, je vous assure de ma disponibilité. Je souhaite vous lire dès que vous aurez pris connaissance de ce mail et je m'excuse pour sa longueur.

Etre, c'est lutter, vivre c'est vaincre. Unis, solidaires, combatifs et déterminés nous vaincrons IN CHAA ALLAH

Fraternelles et syndicales salutations.

A.L.DIALLO

Réseau zonal multi-acteurs de protection sociale en Afrique de l'Ouest

Un Atelier régional de formation sur la Gestion des mouvements sociaux et la dynamique des réseaux s'est tenu, du 24 au 27 septembre 2018, à Grand Popo au Bénin. Cet atelier, facilité par l'Equipe de WSM, des Gestionnaires et des Coordinateurs Sud, en présence du Secrétaire Politique de WSM Bruxelles a regroupé 9 pays notamment Mali, Togo, Guinée, Burkina Faso, Sénégal, Bénin, Mauritanie, Niger et la Belgique.

A la fin des travaux, les participants ont fait des recommandations envers les organisations et réseaux nationaux multi acteurs de Protection Sociale.

Recommandations pour les organisations et réseaux thématiques

Statut / formalisation des réseaux :

- Travailler à la construction d'un projet commun fédérateur dans lequel les membres s'engagent en acceptant de laisser de côté certains intérêts individuels des organisations membres et situer la formalisation au bout de ce processus ;
- Dans les premières phases de la vie des réseaux, s'investir dans les actions visant l'accroissement de la connaissance et de la confiance mutuelle ;

Animation et communication au sein du Réseau :

- Mettre en place des groupes thématiques sur la base des intérêts, champs d'interventions et de l'expertise des membres du réseau en tenant compte de l'équité genre ;
- Développer un système de communication interne favorisant la circulation de l'information (horizontale, verticale) ;
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication externe ciblé envers l'Etat, les Organisations régionales, internationales et autres décideurs clés ;
- Elaborer et mettre en œuvre un plan de communication externe envers le grand public et les autres acteurs (autres réseaux nationaux, réseau zonal, autres mouvements



sociaux, acteurs privés ..)

Construction et appropriation de la vision, mission

- Faciliter la participation du réseau aux activités phares des organisations membres pour le renforcement de la connaissance, la reconnaissance et la confiance mutuelle ;
- Organiser les rencontres avec les responsables politiques des organisations pour le renforcement de l'appropriation et l'ancrage de la vision et mission du réseau au sein des organisations membres ;
- Développer les relations avec les autres réseaux thématiques sur base d'une cartographie des réseaux, le choix et le développement d'une phase exploratoire (participation mutuelle aux activités, partage des valeurs et intérêts communs).

Gestion des intérêts :

- Travailler à la prévention des conflits à travers la mise en place de mécanisme de gestion administrative et financière transparente, la clarté dans le partage de rôles/ responsabilités, démocratie participative et l'instauration de la redevabilité ;

- Mettre en place un mécanisme interne de prévention et gestion des conflits au sein du réseau ;
- Organiser un atelier sur la gestion des conflits et stratégies d'anticipation des crises.

Durabilité organisationnelle, institutionnelle et financière :

- Elaborer un plan de développement organisationnel et institutionnel du réseau en définissant clairement la place du réseau dans le paysage des organisations de la société civile ;
- Elaborer un plan stratégique d'autonomie financière incluant les stratégies de mobilisation des ressources internes et externes ;
- Développer une stratégie de capitalisation des résultats du réseau en vue de rendre visible son expertise thématique.

Recommandations envers les organisations

Accroissement et fidélisation des membres :

- Développer et offrir (dans la durée) des services de qualité et diversifiés, selon les besoins, le choix des

- membres ;
- Offrir ou défendre un cadre (juridique) rassurant et de libre expression des membres sur la vie et l'avenir de leur organisation et sur leurs droits de membres affiliés, comme travailleurs =euses ;
- Identifier et cibler des secteurs ou des groupes représentatifs (en nombre) à sensibiliser ou à organiser pour une meilleure assise sociale et l'amélioration de la représentativité.

Professionnalisation des organisations :

- Définir et mettre en pratique des mécanismes de développement de l'expertise sur des domaines (thématiques) clés de travail de chaque Organisation ;
- Disposer des outils (matériels et techniques) performants pour bien accomplir les tâches dans les organisations ;
- Disposer d'une politique de renforcement des capacités, de valorisation des compétences et de fidélisation des ressources humaines en tenant compte de l'équité genre.

Prise en compte des groupes vulnérables :

- Elaborer et mettre en œuvre des stratégies de renouveau générationnel et de prise en compte des besoins spécifiques des jeunes dans les stratégies des actions ;
- Elaborer et mettre en œuvre des stratégies d'intégration du genre dans les organisations et de prise en compte des besoins différenciés dans l'offre de services de l'organisation

Session de l'INIDH et la journée nationale de concertation sur le thème : « violence et culture de la paix en Guinée »

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un cadre de concertation pour faire face à l'intensification persistante, dans notre pays, de la violence physique et verbal de tout genre, l'Institut National Indépendante des Droits de l'Homme, chargé de promouvoir et de protéger l'ensemble des libertés et des droits fondamentaux de la personne humaine, a jugé utile d'organiser une journée nationale de concertation afin d'impliquer tous les acteurs de la société civile guinéenne.



Et en 2009, pendant que notre pays traversait une crise politique, sous l'initiative de l'inter central CNTG/USTG, les forces vives ont été créé à la Bourse du Travail afin de désamorcer cette crise et renouer le dialogue.

C'est pour vous dire, chers invités, que le syndicat a toujours participé aux activités sociopolitiques de notre pays, dans le cadre du maintien de la culture du dialogue et de la paix.

Ainsi, la CNTG a été représenté par les camarades, **Madiou DIALLO, du bureau exécutif, chargé de la Presse et documentation et Hadja Saran FOFANA.**

Il est à retenir qu'outre la formule protocolaire, la journée du 05 décembre 2018 a permis aux commissaires de procéder au renouvellement des commissions permanentes.

Le Mercredi, 12 Décembre 2018, la journée de concertation a débuté par l'allocation de bienvenue prononcée par le Président de l'INIDH, suivie du discours d'ouverture du ministre conseiller, représentant M. le Premier Ministre.

Au cours de cette session, deux panels étaient à l'ordre du jour :

- les violences en Guinée dont le modérateur était Monsieur Warine N'Diaye du Système des Nations Unies. Il a enregistré l'intervention de la Police, la Gendarmerie, l'Armée et de l'OGDH.

- Culture de la Paix, la modératrice était Hadja Saran Daraba KABA. Et la première intervention fut celle de la CNTG, suivi respectivement de l'Imam de la Grande Mosquée Fayçal et de l'Archevêque de Conakry

De fait, comme l'on peut le comprendre, au nom du secrétaire général de la CNTG, il est revenu alors au camarade Madiou Diallo,

d'intervenir sur le sujet d'une valeur très inestimable en cette période.

Selon lui, 60 ans après l'accession de notre pays à l'indépendance, obtenu grâce à l'unité et à l'engagement de tous les guinéens, nous sommes entrain de vivre aujourd'hui une situation regrettable de violence physique et verbale entre guinéen. Alors qu'on devrait être dans un programme de renforcement de cette unité et de cette solidarité afin de faire face au défi du développement, pour une Guinée émergente.

Pour rappel, a-t-il dit, il est important de retenir que le syndicat s'est fortement impliqué dans la lutte pour l'obtention de cette indépendance en 1958.

N'oublions pas, aussi chers invités, que notre pays, la Guinée, a été à un moment donné de son histoire, le porte flambeau de la liberté, de l'émancipation et de l'unité africaine. Aujourd'hui cette même Guinée, sur le plan de l'indice du développement humain, se retrouve parmi les derniers.

C'est pourquoi, nous espérons que cette rencontre sera l'une des raisons pour lesquelles nous sommes réunis ici aujourd'hui.

Et de poursuivre : Nous estimons que toutes les compétences ici présentes à cette session nous aiderons à obtenir des solutions d'approche afin que notre pays puisse, enfin,

Session de l'INIDH et la journée nationale de concertation sur le thème : « violence et culture de la paix en Guinée »

voir l'horizon du bonheur et de la quiétude sociale.

Quant à nous Centrale CNTG, déclare Madiou Diallo, nous estimons que pour une sortie de crise, il faudra absolument que chacun des acteurs que nous sommes, puissent jouer son rôle en respectant les règles suivantes :

1. Tuer en nous tout esprit de **démagogie, d'hypocrisie, d'ethnocentrisme et de régionalisme**

2. Laver proprement nos cœurs afin de créer en nous **l'amour, le patriotisme, l'esprit du travail bien fait, et la solidarité humaine.**

3. Accepter de respecter et de faire respecter les lois de la République par tous les citoyens sans discrimination aucune. Et dans ce cas, le Gouvernement doit assurer pleinement sa responsabilité pour renforcer le dialogue social.

4. Former et éduquer les forces de l'ordre et de sécurité dans l'exercice de leurs fonctions. Qu'elles comprennent qu'elles ont en face d'elles des frères Guinéens comme eux et non des ennemis.

5. Eduquer et sensibiliser les militants des partis politiques afin qu'ils comprennent qu'une manifestation pacifique n'est pas synonyme de violence.

6. Promouvoir et protéger l'ensemble des libertés et des droits fondamentaux de la personne humaine.

7. Sensibiliser les médias d'Etat et privés surtout les réseaux sociaux d'éviter de diffuser des discours de haine, des propos

ethnocentriques et régionalistes.

8. Les institutions de la République doivent se donner la force d'exercer en toute liberté et en toute indépendance leurs missions conformément aux lois de la République.

Pour le communicateur de la CNTG, c'est seulement à ce prix que notre pays, la Guinée, retrouvera, enfin, la lumière de la paix, de l'amour, de la fraternité et de la prospérité nationale.

Selon lui, 60 ans après l'accession de notre pays à l'indépendance, obtenu grâce à l'unité et à l'engagement de tous les guinéens, nous sommes entrain de vivre aujourd'hui une situation regrettable de violence physique et verbale entre guinéen. Alors qu'on devrait être dans un programme de renforcement de cette unité et de cette solidarité afin de faire face au défi du développement, pour une Guinée émergente.

Pour rappel, a-t-il dit, il est important de retenir que le syndicat s'est fortement impliqué dans la lutte pour l'obtention de cette indépendance en 1958. Et en 2009, pendant que notre pays traversait une crise politique, sous l'initiative de l'inter central CNTG/USTG, les forces vives ont été créé à la Bourse du Travail afin de désamorcer cette crise et renouer le dialogue.

C'est pour vous dire, chers invités, que le syndicat a toujours participé aux activités sociopolitiques de notre pays, dans le cadre du maintien de la culture du dialogue et de la paix.

N'oublions pas, aussi chers invités, que notre pays, la Guinée, a été à un moment donné de son histoire, le porte flambeau de la liberté, de l'émancipation et de l'unité africaine. Aujourd'hui cette même Guinée, sur le plan de l'indice du développement humain, se retrouve parmi les derniers.

C'est pourquoi, nous espérons que cette rencontre sera l'une des raisons pour lesquelles nous sommes réunis ici aujourd'hui.

Et de poursuivre : Nous estimons que toutes les compétences ici présentes à cette session nous aiderons à obtenir des solutions d'approche afin que notre pays puisse, enfin, voir l'horizon du bonheur et de la quiétude sociale.

Quant à nous Centrale CNTG, déclare Madiou Diallo, nous estimons que pour une sortie de crise, il faudra absolument que chacun des acteurs que nous sommes, puissent jouer son rôle en respectant les règles suivantes :

1. Tuer en nous tout esprit de **démagogie, d'hypocrisie, d'ethnocentrisme et de régionalisme**

2. Laver proprement nos cœurs afin de créer en nous **l'amour, le patriotisme, l'esprit du travail bien fait, et la solidarité humaine.**

3. Accepter de respecter et de faire respecter les lois de la République par tous les citoyens sans discrimination aucune. Et dans ce cas, le Gouvernement doit assurer pleinement sa responsabilité pour renforcer le dialogue social.

4. Former et éduquer les forces de l'ordre et de sécurité dans l'exercice de leurs fonctions. Qu'elles comprennent qu'elles ont en face d'elles des frères Guinéens comme eux et non des ennemis.

5. Eduquer et sensibiliser les militants des partis politiques afin qu'ils comprennent qu'une manifestation pacifique n'est pas synonyme de violence.

6. Promouvoir et protéger l'ensemble des libertés et des droits fondamentaux de la personne humaine.

7. Sensibiliser les médias d'Etat et privés surtout les réseaux sociaux d'éviter de diffuser des discours de haine, des propos ethnocentriques et régionalistes.

8. Les institutions de la République doivent se donner la force d'exercer en toute liberté et en toute indépendance leurs missions conformément aux lois de la République.

Pour le communicateur de la CNTG, c'est seulement à ce prix que notre pays, la Guinée, retrouvera, enfin, la lumière de la paix, de l'amour, de la fraternité et de la prospérité nationale.

Madiou DIALLO



DES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES DU CONSEIL NATIONAL DE LA STATISTIQUE

1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION

En 1995, la Guinée s'est dotée des textes fondamentaux qui régissent l'activité statistique à travers la Loi L/95/04/CTRN du 29 Août 1995. Cette Loi a été révisée en 2014 pour prendre en compte les recommandations des Nations Unies, de la Charte Africaine de la Statistique et de l'évolution des activités économiques nationales et des demandes des utilisateurs de données.

Beaucoup d'efforts ont été fournis dans l'amélioration du cadre juridique et institutionnel du Système Statistique National (SSN) et dans la production statistique et c'est dans ce contexte que le Conseil National de la Statistique (CNS) qui est l'organe principal d'orientation du Système

Statistique National (SSSN) a organisé sa première session le 10 Août 2018. Après celle du Comité Technique de la Statistique, le 8 Août 2015.

Pour renforcer cette dynamique, l'Institut National de la Statistique a organisé une réunion de concertation avec les (5) cinq Commissions Thématiques avec pour objectif, le renforcement des capacités du système national, prise de contact entre les membres et le démarrage des activités des commissions.

A l'issue des rencontres de concertation sur la bonne marche de l'INS, un acte du Premier ministre réorganise l'institution comme suit :

PRIMATURE
CABINET

RÉPUBLIQUE DE GUINÉE
TRAVAIL-JUSTICE-SOLIDARITÉ

ARRETE/A/2015/6042/PM/SGG/CAB

Portant désignation des Membres du Conseil National de la Statistique

LE PREMIER MINISTRE

Vu la Constitution

Vu la Loi/L/2014/019/AN du 8 Juillet 2014, portant Organisation et Règlementation des activités statistiques en République de Guinée ;

Vu le Décret D/2014/019PRG/SGG du 18 Janvier 2014, portant Nomination du Premier Ministre, Chef de Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/021PRG/SGG du 20 Janvier 2014, portant Nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret D/2014/161PRG/SGG du 08 Juillet 2014, portant attributions et organisation du Ministère du Plan ;

Vu le Décret D/2015/151PRG/SGG du 05 Août 2015, portant attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Statistique;

ARRÊTE

TITRE 1 : Le Conseil National de la Statistique, placé sous l'autorité du Premier Ministre, est chargé de coordonner les activités de production et de diffusion des données des structures relevant du Système Statistique National.

CHAPITRE 1 : ATTRIBUTIONS

Article-2 : Le Conseil National de la Statistique a pour mission

- assurer la concertation entre les producteurs et les

utilisateurs de statistiques officielles ;

- élaborer annuellement le Programme Statistique National en veillant à ce que les services et organismes concernés

- disposent de ressources financières, humaines et matérielles nécessaires pour leur réalisation ;

- adopter le rapport annuel d'exécution du Programme Statistique National

- traiter de toute question relative à la coordination des systèmes d'informations statistiques des services et organismes publics.

CHAPITRE 2 : COMPOSITION

Article-3 : Le Conseil National de la Statistique est composé comme suit :

Président : **Monsieur Mohamed Saïd FOFANA**, Premier Ministre ;

Vice-président : **Monsieur Sékou TRAORE**, Ministre du Plan

Rapporteur Général : Mr. Aboubacar KABA, Directeur Général de l'Institut National de la Statistique ;

2^{ème} Rapporteur : **Mr. Aly CONDE**, Directeur de l'Agence Nationale des Statistiques Agricoles et Alimentaires.

Membres:

Dr. Ibrahima Kalil KABA, Ministre, Chef de Cabinet à la

TERMES DE RÉFÉRENCE DE LA RÉUNION (SUITE)
**DES COMMISSIONS SPÉCIALISÉES DU
CONSEIL NATIONAL DE LA STATISTIQUE**



Présidence de la République :

Dr. Ousmane KABA, Président de la Commission des affaires économiques et financières de l'Assemblée Nationale ;

Les Secrétaires Généraux des Ministères auprès desquels sont placés des services ou organismes chargés de la production de données statistiques dont la liste sera fixée par arrêté du Ministre en charge de la Statistique ;

Mr. Habib HANNE, Conseil Economique et Social ;

Mr. Ibrahima Sory SANGARE, Secrétaire permanent de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté ;

Elhadj Abdoulaye DIALLO, Directeur Général des Etudes et des Statistiques de la Banque Centrale ;

Dr. Tata Dagou, Directrice de la santé de la Ville de Conakry, représentant des Directions Régionales de la Santé ;

Mr. Gorogna BANDIA, Organisations Syndicales ;

Mr. Lanceny Chérif, Secrétaire Général de la Chambre d'Agriculture de Guinée ;

Dr. Dansa KOUROUMA, Organisation de la Société Civile ;

Mr. Ibrahima KABA, Organisations Patronales ;

Mr. N'Fa Ousmane CAMARA, Commissaire à la Haute Autorité de la Communication ;

Mr. Aboubacar Yari CAMARA, Réseau Citoyen des Producteurs et Consommateurs de Guinée (RECIPROC).

CHAPITRE 3 : FONCTIONNEMENT

Article-4 : Les modalités de fonctionnement du Conseil et les instances qui la composent sont définis par le Décret D/2015/121/PRG/SGG du 05 Août 2015, portant attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Statistique

TITRE II : DISPOSITIONS FINALES

Article-5 : Les questions budgétaires relatives au fonctionnement du Secrétariat permanent du Conseil National de la Statistique, sont régies par le Décret D/2015/151/PRG/SGG du 05 Août 2015, portant attributions, organisation et fonctionnement du Conseil National de la Statistique.

Les miniers évoluent bien en Guinée, mais l'Etat y doit un peu de rigueur

Dans le cadre de l'exécution de son plan d'action opérationnel de la 2^{ème} phase du projet : "Soutenir l'action syndicale en matière économique pour faire du travail décent une réalité en Afrique", le Comité d'Analyse et de Recherche Syndicale (CARES) Guinée, structure de recherche issue de la CNTG et de l'USTG, a réalisé récemment une étude sur l'état des lieux des filiales des entreprises multinationales, les accords cadres mondiaux signés par ses multinationales et les fédérations syndicales internationales qui ont leurs filiales en Guinée.



L'étude touche les mines, les institutions de micro-finance, les assurances et les entreprises de téléphonies mobiles. Elle a mis en relief la problématique qui entoure l'évolution de ces multinationales en Guinée, malgré l'existence d'un cadre juridique approprié.

Ainsi, sur le volet minier, l'étude de CARES a porté, de façon globale, sur l'Industrie –Anglo gold Ashanti, Russal, et Alcoa et Alcan, rachetés par Rio Tinto...

Cette étude révèle que la situation sociopolitique de la Guinée a largement influencé les activités minières surtout avant la stabilité politique observée dans le pays ces dernières années.

A son actif, plus de 40 milliards de tonnes de bauxite, représentant les (2/3 des réserves mondiales estimées), 10 milliards de tonnes de minerai de fer, 2 000 tonnes d'or et 10 millions de carats de diamants, la Guinée fait l'objet d'une bataille des géants miniers mondiaux, surtout avec

l'apparition, ces dernières années, d'un certain nombre de mégaprojets portés par la demande croissante chinoise de matières premières.

L'exploitation des richesses du fer, au lieu d'être plus réaliste en favorisant l'émergence, a pris une autre dimension avec le retrait de l'australien de BHP Billington et le départ du brésilien Vale, sur fond d'émeutes dans sa zone à Zogota et de tensions concernant les tracés de la ligne du chemin de fer offerte en contrepartie

d'une sortie du minerais du pays via le Libéria voisin.

Seul l'anglo-australien Rio Tinto tire son épingle du jeu sur le mont Simandou via sa société Sim fer, joint-venture entre Rio Tinto (50,35%), le chinois Chinalco (44,65%) et la Société Financière Internationale (5%), membre de la Banque Mondiale. Le succès de cette alliance repose à la fois sur l'acceptation par Simfer de faire transiter son minerais uniquement via la Guinée, et donc sur la construction de 650 Km de voie

ferrée (construite par des entrepreneurs chinois) ainsi que d'un port en eaux profondes dans la zone de Forécariah (avec notamment la présence de China Dredging International).

Toutefois, La révision du code minier guinéen adopté, il ya 7ans, n'est pas étrangère aux mouvements stratégiques de ces différentes entreprises, qui a été d'ailleurs adopté en septembre 2011. Ce code minier renforce le rôle de l'Etat et oblige les entreprises à plus de transparence.

Par ailleurs, le secteur de l'or assurant plus de 100.000 emplois à travers les sociétés minières, leurs sous-traitants et les exploitations artisanales, il reste dominé par la présence de la SAG, contrôlée à 85% par le sud-africain AngloGold-Ashanti (8 t/an en moyenne), la DMG, contrôlée à 85% par le canadien Guinor (3t/an en moyenne) et la SEMAFO, détenue à 85% par le marocain ONA-Manage (1,3 t/an en moyenne).

Il faut signaler que la participation de l'Etat dans le capital des entreprises en Guinée reste importante. Selon le rapport 2010 de l'initiative de transparence dans les industries extractives (ITIE), les dividendes de la participation de l'Etat représentaient environ 6% des recettes totales issu du secteur minier. Et l'article 150 du code minier 2011 amendé, tous les nouveaux titres miniers octroyés après la promulgation du code doivent prévoir une participation libre de 15% dans l'entreprise détentrice du titre pour les minerais non raffinés en Guinée (bauxite, fer, or) et une participation plus faible pour les produits raffinés.



A travers les documents consultés par CARES, l'on note que l'Etat a également les possibilités d'acheter des actions supplémentaires, jusqu'à un plafond de 35% de capitaux propre. Ces nouvelles règles ne s'appliqueront pas uniformément au projet qui

existait avant la promulgation du code et tout changement dans la participation de l'Etat sera négocié à travers le processus de révision du contrat minier en cours.

A rappeler qu'en 2011, le gouvernement a créé une société publique appelé

Société Guinéenne de Patrimoine Minier (SOGUIPAMI), par décret D/2012/093 PRG/SGG dont la mission est de gérer les parts de l'Etat dans les projets miniers et d'ouvrir le capital aux entreprises privées.

Lansana Sarr



Paris a abrité la dernière réunion du comité de Pilotage du PROJEG

Du 25 au 28 Septembre 2018, s'est tenue, à Paris, la dernière réunion de Comité de pilotage du PROJEG. Elle a inscrit dans sa note de cadrage des points sur : le Contexte guinéen, (enjeux nationaux : situation du PAC, Cour Constitutionnelle, mines, retard de l'installation des conseillers communaux, hausse du prix du carburant, menace de grève des enseignants) ; les Droits humains ; l'Autonomisation et pérennisation des collectifs sans l'accompagnement du Projeg; Gouvernance du prochain COPIL ; Revue des points de décision du COPIL de Paris.

Etait présents à cette rencontre, pluri-acteurs issus des deux Sociétés civiles française et guinéenne, 13 participants, 08 guinéens dont 02 femmes et 05 français dont 03 femmes.

Avant tout débat, les participants ont revu les points de décision qui avaient été pris à Kankan lors du COPIL sur l'orpaillage. Une lecture des 13 ONG financé par la COPIL, ont été présenté par le Secrétariat Exécutif du PROJEG avec le niveau de progression des activités réalisées ; ainsi que le niveau des justifications. Il à retenir que seules 02 ONG n'ont pas justifié l'utilisation des fonds qui leur ont été alloués par le PROJEG.

Au regard des 10 dix années du projeg, il est ressort que la société civile fait preuve d'une maturité très avancée et pourra assumer ses

responsabilités pour la sauvegarde de l'intérêt général.

Cette analyse laisse croire que l'espoir est permis pour l'autonomisation et la pérennisation des collectifs.

Parlant de la fin du PROJEG, le chef du projet a proposé à ce qu'on s'intéresse aux futures élections dans lesquelles la société civile pourrait apporter son expérience.

Dans la même lancée, Catherine Choquet renchérit la proposition de Charles E B en indiquant de se tourner vers la francophonie qui finance le suivi des élections.

Parlant du contexte guinéen ces derniers temps, il a été reconnu qu'elle connaît des crises sociales successives liées : à la hausse du prix du carburant de 8000 gnf à 10000 gnf ; la situation du PAC avec la dénonciation, par le syndicat, du contrat signé entre l'Etat guinéen et la société turque ALBAYRAK ; la destitution du Président de la Cour Constitutionnelle par les 8 autres conseillers ; et la grève envisagée par les

enseignants.

Pour la COPIL, ces facteurs se résument, à la mal gouvernance, l'impunité, la crise de confiance entre gouvernants et gouvernés.

Sur la question de la Jeunesse, il a été indiqué qu'il n'y a pas eu d'activités ciblant spécifiquement la jeunesse ; mais il est prévu de relancer la concertation pour le démarrage de la construction des maisons de jeunes.

De ce fait, le PROJEG et l'ONG française « Solidarité Laïque » proposent que des maisons de jeunes soient construites et qu'elles soient : l' Espace d'éducation citoyenne ; la consultation pour des initiatives propres des autres selon les lieux ; -Etendre la construction des maisons de jeunes aux Communes Rurales ; les -Droits Humains et l'Autonomisation des collectifs

Notons que des collèges régionaux ont tenus des assemblées générales et ont décidé de s'organiser afin de se prendre en charge à hauteur de 50%

de toutes les activités pour cette phase de désengagement du PROJEG. Et ce dernier contribue à 50%. A coté, chaque organisation paie le droit d'adhésion ainsi que sa cotisation trimestrielle ou semestrielle.

Sur l'Etude d'impacts, des films court métrage ont été projeté pour montrer les enquêtes et les efforts fournis par les acteurs locaux

A Fria, après la fermeture de l'usine, des femmes se sont lancé dans les activités génératrices de revenus (agriculture, petit commerce, teinture, saponification) , pour subvenir aux besoins quotidiens des familles.

S'agissant de la gouvernance, il a été retenu que la prochaine et dernière Assemblée Générale aura lieu du 04 au 10 Février 2019. Pour cela, des Recommandations ont été faites pour rétablir une bonne coordination ; régler la question de communication ; dépasser tout clivage et privilégier l'intérêt général à travers un front commun : ONG-Syndicat.



WALIKÉ

***souhaite à l'ensemble
des travailleurs bonne et
heureuse année 2019***

DECLARATION DE LA FEDERATION SYNDICALE PROFESSIONNELLE DE L'EDUCATION (F.S.P.E)

- Considérant le mot d'ordre de grève illimitée déclenché depuis le 11 Octobre 2018 ;
- Considérant la suspension de la grève comme condition d'ouverture des négociations ;
- Considérant les conclusions de la réunion extraordinaire tenue, le Mercredi, 26 Décembre 2018, à la Bourse du Travail, par le Bureau exécutif nationale la **FSPE**, élargie aux sections syndicales des Communes de Conakry, des Préfectures environnantes et des textes reçus des autres sections syndicales du pays relatif à la suspension de la grève. ;
- Considérant la nécessité de consolider la paix sociale par un dialogue constructif franc prenant en compte les intérêts supérieurs des travailleuses et travailleurs de l'Education de notre pays ;
- Considérant la participation massive et inconditionnelle des enseignantes et enseignants de Guinée durant toute la grève ;
- **Le Bureau exécutif national de la Fédération syndicale professionnelle de l'éducation (F.S.P.E.), au nom de l'ensemble de ses adhérents décide de la suspension provisoire de son mot d'ordre de grève à compter du Jeudi 27 Décembre 2018 sur toute l'étendue du territoire national.**

En conséquence, le Bureau exécutif de la Fédération Syndicale Professionnelle de l'Education : **Invite les enseignantes et enseignants de Guinée à reprendre les cours ;**

- Demande au Gouvernement d'ouvrir, conséquemment, les négociations en vue de satisfaire les légitimes revendications des enseignantes et enseignants.

La Fédération Syndicale Professionnelle de l'Education (F.S.P.E.) saisit l'occasion pour remercier, sincèrement, tous les Enseignants qui ont accepté de suivre, dans la discipline, le mot d'ordre de grève.

Vive l'Ecole guinéenne !

Vive l'Unité Syndicale !

Ensemble, nous vaincrons !

Fait à Conakry, le 27 décembre 2018.

P/ la Fédération Syndicale Professionnelle de l'Education

Un membre

Le Secrétaire Général

Salifou CAMARA



WALIKÉ



Le bureau confédéral de la CNTG souhaite ses vœux de bonne et heureuse année à tous les travailleurs de Guinée

Quelques astuces de santé tirée des messages de l'opérateur de téléphonie « Orange »

1- Lorsqu'on se réveille, la première chose à faire avant de manger est de boire un grand verre d'eau tempérée.

2- Manger la viande moins souvent, 2 fois par semaine, c'est amplement suffisant. La viande peut provoquer la goutte.

3- Manger plus souvent du poisson, choisissez des poissons de petite taille, si possible issus de la pêche et non de l'élevage.

4- Ne faites pas l'impasse sur les repas. Prenez un vrai petit déjeuner, il améliore les performances physiques et intellectuelles.

5- Ne perdez pas l'habitude de manger assis, car cela facilite la digestion.

6- Pour perdre du poids, il faut dépenser plus de calories que ce que nous avons consommés tout au long de la journée.

7- Pour soulever une charge, placez vos pieds de part et d'autre de la charge, pliez les genoux soulever et gardez le dos bien droit.

8- Prenez l'habitude de vous doucher à l'eau fraîche, cela permet d'activer la circulation et de resserrer les tissus.

9- Le miel est la solution la plus efficace pour traiter la toux des enfants âgés de deux à dix-huit ans.

10- Nous construisons notre santé avec notre alimentation. Il est donc important d'accorder une place de choix à une alimentation variée et équilibrée.

11- Il est conseillé de consommer des aliments le moins transformé possible

12- Il est recommandé aux personnes souffrant d'obésité ou suivant un régime amincissant de consommer régulièrement l'infusion à la fleur d'hibiscus.

13- Un peu d'exercices ou même simplement une marche d'au moins 20mn par jour, consolide les barrières immunitaires.

Un recueil de : El hadj Mamadou Bapaté Diallo